



CLAIRVAUX-LES-LACS (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome II (1854)**

Clara-vallis, Clervalx, Clervolx, Clerval, Clervaux-en-Montagne, Clervaux-Lez-Vaux-d'Ain, Clervaux-sur-le-Daim,

Petite ville de l'arrondissement de Lons-le-Saunier, chef-lieu de canton et de perception, direction de poste aux lettres ; cure cantonale ; à 24 km de Lons-le-Saunier.

Altitude : 540^m.

Le territoire est limité au nord par Bissia, Vertamboz, Cognia et la Frasnée, au sud par Soyria et Soucia, à l'est par Cognia, la Frasnée, Hautecour et Châtel-de-Joux, à l'ouest par Soucia, Soyria et Bissia. La Forge, la Papeterie, la Scie, le moulin de Cognia, la Combe-du-Chien, la Vieille-Foule, le Moulin Quinquena, le Martinet, la Grange-Villot, la Grange-Fayolan, chez les Griffon, la Grange de Préfontaine, les Baraques, la Nitrière ou le Hangar, la Grange de Villaret, sont des hameaux ou maisons isolées qui font partie de la commune.

Il est traversé par la route impériale n° 78, de Nevers à Saint-Laurent, par le chemin de grande communication n° 27, de Salins à Dortans, par les chemins vicinaux tirant à la Frasnée, à Soyria, à Boissia et à Châtel-de-Joux ; par le Drouvenant et les canaux de dérivation de cette rivière ; par le ruisseau du Lac, le bief Baquinet et le bief de la fontaine Nithon.

La ville occupe le sommet d'un plateau, dont la base est baignée par des ruisseaux profondément encaissés ; son site est aussi agréable que pittoresque. Elle se divise en plusieurs rues ou quartiers. Les maisons sont généralement construites en pierre et couvertes en tuiles ou bardeaux.

Population : en 1790, 1015 habitants ; en 1846, 1251 ; en 1851, 1351, dont 666 hommes et 685 femmes ; population agglomérée 1147 ; population spécifique par km carré, 144 habitants ; 182 maisons, savoir : au Château, 1 ; dans la rue du Bourg, 13 ; sur la place des Halles, 10 ; dans la rue du Jura, 3 ; dans la Grande-Rue, 24 ; dans la ruelle du Four, 2 ; dans la rue de la Halle, 1 ; dans la rue Saint-Roch, 9 ; dans la rue du Lac, 1 ; sur la place du commerce, 6 ; dans la rue de Traverse, 5 ; dans la rue d'Augeon, 39 ; au faubourg d'Augeon, 16 ; dans la rue Saint-Nithier, 1 ; dans la Rue-Neuve, 34 ; 370 ménages.

État civil : les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1640.

Vocabulaire : saint Nithier.

Série communale à la mairie depuis 1793, déposée aux Archives Départementales avant où Clairvaux a reçu les cotes 5 E 74/64 à /77. La série du greffe a reçu les cotes 3 E 146, 3 E 250 à 253, 3 E 2731 à 2746, 3 E 8282 et 8283, 3 E 10944 à 10947, 3 E 11428. Tables décennales : 3 E 1172 à 1181.

Microfilmé sous les cotes : 5 Mi 288 à 293, 5 Mi 399, 5 Mi 1216 et 1217, 2 Mi 378 à 380, 2 Mi 817, 2 Mi 941, 2 Mi 1710 à 1712, 5 Mi 7, 5 Mi 1183 et 2 Mi 569.



La population, au lieu d'émigrer, tend à s'accroître, par suite du développement de l'industrie dans cette commune.

Cadastre : exécuté en 1812 ; surface territoriale, 930^h 94^a, divisés en 1585 parcelles que possèdent 322 propriétaires, dont 100 forains ; surface imposable 832^h 18^a savoir : 322^h 98^a en bois, 289^h 78^a en terres labourables, 100^h 88^a en pâtures, 9^h 97^a en broussailles, 7^h 42^a en sol et aisances des maisons, 5^h 78^a en jardins, 5^h 60^a en friches, 2^a 06^{ca} en murgers, 1^h 16^a en vergers, d'un revenu cadastral de 13.954 fr. ; contributions directes en principal 6.714 fr.

Le sol, d'une fertilité moyenne, produit du blé, de l'orge, peu d'avoine, de lin et de betteraves, du maïs, des pommes de terre, des légumes secs, des fruits, du foin et des fourrages artificiels.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

On importe moitié des céréales et tout le vin nécessaires à la consommation.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des chèvres et des volailles. On y engraisse quelques cochons.

Marché : Depuis 1746, il se tient un marché à Clairvaux, le vendredi de chaque semaine. Au moyen-âge, il se tenait le mardi. Les guerres du XVII^e siècle l'avaient fait tomber en désuétude.

Foires : Depuis 1798, il y a six foires par an, fixées au 20 février, 20 avril, 21 juin, 20 août, 20 octobre et 20 décembre. Elles sont très fréquentées ; on y vend des bêtes à cornes, des chevaux, des cochons, des moutons (surtout à la foire du mois d'août, qui commence le 17 et doit durer 8 jours), des étoffes, de la mercerie, de la quincaillerie, etc. Anciennement il n'y avait que trois foires, qui se tenaient le jour de fête saint Barnabé, apôtre (11 juin), le jour de fête saint Barthélémy, apôtre (24 août), et la troisième le jour de fête saint André, apôtre (30 novembre). Il y avait une grande affluence de monde ; la police en était confiée aux habitants de Saint-Maurice. Le commerce des moutons surtout y était considérable. Le seigneur faisait construire de petites cloisons, dans lesquelles chaque marchand, moyennant un droit, mettait ses animaux jusqu'à ce qu'ils fussent vendus. Les foires et les marchés se tenaient sous des halles en bois, élevées en face du château. C'est sous ces halles que les officiers de justice tenaient leurs assises, et que les fonctionnaires prêtaient serment. Au devant, était le carcan, pour la punition des délinquants.

Commerce : 16 auberges, 3 cafés, 8 marchands de mercerie, 4 marchands d'épicerie, 3 marchands d'étoffes, 1 marchand de fromage en gros, 1 marchand de poterie, un marchand de grains, 2 marchands de planches, 1 marchand de bois de sciage, 3 marchands de chiffons, 1 marchand forain avec balle et un quincaillier, patentés.

Industrie : 21 cordonniers, 1 perruquier, 2 ferblantiers, 3 charrons, 2 fourniers, 2 tailleurs d'habits, 2 chapeliers, 2 bonnetiers, 10 menuisiers, 2 boulangers, 7 charpentiers, 6 maréchaux-ferrants, 2 plâtriers, 3 teinturiers, 1 maçon, 3 voituriers, 1 patachier, patentés.

Il y a trois tanneries, l'une ayant 29 mètres, l'autre 22 mètres, et la troisième 17 mètres cubes de fosses et cuves, un moulin à farine, dit Moulin-Jacquemin, à trois tournants, avec 2 lames de scie, un autre moulin sur la rivière du Lac, à 3 tournants et une lame de scie, un troisième, dit le Moulin-Thevenard, à 3 tournants, avec 2 lames de scie et un battoir à chanvre, un quatrième, dit Moulin-Bonnetans, aussi sur le Drouvenant, à 4 tournants, avec un battoir à blé, une scierie et une huilerie. Il y a en outre à côté, 2 foules à draps, un battoir à blé et une filature de laine, occupant deux ou trois ouvriers. C'est ce qu'on appelait autrefois le moulin de Cogna. Il y a en outre sur le Drouvenant, une fabrique d'huile et de grâu.

Papeterie Lançon : Cette papeterie, établie sur le Drouvenant, a reçu de notables agrandissements. En 1789, elle n'avait qu'une cuve et occupait sept ouvriers fabriquant 100 kg de papier par jour. Aujourd'hui, il y a une machine pouvant remplacer huit cuves, un laminoir à carton et neuf cylindres. On fabrique journellement 900 kg de papier de couleur, exportés dans toute la France, en Italie, en Afrique, en Asie. Cette usine, parfaitement organisée, occupe 16 ouvriers et renferme un battoir à blé. M. Lançon, dont le



génie industriel a été récompensé, en 1834, par une médaille d'encouragement, avait établi, en 1820, à Clairvaux, une fabrique d'étoffes de soie, contenant 38 métiers. Elle avait 10 ans d'existence, lorsqu'un incendie est venu la dévorer.



Papeterie Cassane : Cette papeterie est aussi sur le Drouvenant. On y fait annuellement 85.000 kg de papier gris et bleu d'emballage, qu'on exporte dans toute la France, principalement à Lyon et à Strasbourg. Elle occupe quatre ouvriers par jour.

Moulin d'Augeon : L'ancien moulin seigneurial de Clairvaux, dit *Moulin d'Augeon*, a été reconstruit en 1845, et est exploité par MM. Guénard et Compagnie. Il se compose de quatre paires de meules, dont deux sont à l'anglaise, et de deux battoirs à blé. On peut y moudre annuellement 100.000 doubles décalitres de grains. Il y a des blutoirs à ventilation d'un système très ingénieux.

Forges de Clairvaux : Les forges de Clairvaux furent construites en 1778, pour utiliser les bois, alors sans valeur, de la seigneurie. Elles étaient presque abandonnées, lorsque MM. Guénard furent appelés à les exploiter, il y a peu d'années. Sous leur habile direction, cette usine ne tarda pas à prendre un brillant développement. Un canal, des écluses sur le Drouvenant, furent établis pour assurer de la régularité dans le cours des eaux ; des logements ont été construits pour les ouvriers et leurs familles ; l'habitation des maîtres a été restaurée et embellie. Il y a aujourd'hui trois feux d'affinerie, deux gros marteaux, une maréchalerie, un cylindre laminoir mu par une turbine de la force de quatre-vingts chevaux, un four à chaux, l'ancien fourneau, qui vient d'être composé de deux feux de forge marchant au moyen d'une turbine d'une puissance de vingt-cinq chevaux, des magasins pour le fer, pour le charbon, etc. L'ensemble des constructions comprend onze corps de bâtiments. On y fabrique annuellement un million de fer fin de première qualité, exporté dans toute la France. Les produits en sont si estimés, qu'ils ne peuvent suffire aux demandes. Cet établissement occupe 60 ouvriers et autant de coupeurs ou charbonniers. Nous parlerons de la clouterie à l'article *Vertamboz*. Il serait difficile de trouver un vallon plus gracieux que celui au fond duquel s'élèvent ces forges.

Fromageries : il y a deux chalets, dans lesquels on fabrique annuellement 20.000 kg de fromage, façon Gruyère, de bonne qualité.

La principale ressource des habitants consiste dans l'agriculture, le produit des fromages, l'exploitation, le transport et le commerce des bois de construction, qu'on mène vendre surtout à Lons-le-Saunier.

Clairvaux est le siège d'une justice de paix, d'une direction de poste aux lettres, d'un relais de poste aux chevaux, d'une brigade de gendarmerie à cheval, d'un gîte d'étapes, la résidence de deux notaires, de deux huissiers, d'un percepteur, d'un receveur de l'enregistrement, d'un receveur et d'un commis des contributions indirectes, d'un agent voyer cantonal, de deux médecins et d'un pharmacien.

Biens communaux : une église, un cimetière avec une chapelle au centre, un presbytère, un hôtel de ville construit en 1832, qui a coûté près de 100.000 fr., renfermant la mairie, la halle aux grains, la justice de paix et l'école des garçons, fréquentée en hiver par 140 élèves ; l'ancienne maison commune renfermant le logement du secrétaire de la mairie, de l'instituteur et de ses deux sous-maîtres, des boutiques au rez-de-chaussée, la salle des pompes à incendie, et trois pompes, manœuvrées par une compagnie de 48 pompiers ; une chapelle isolée, dite Notre-Dame de l'Isle ; une maison d'école des filles, dont le bâtiment servit autrefois de collège, puis de salle de réunion à la congrégation des hommes, contenant le logement de l'institutrice et de sa sous-maîtresse, avec deux salles d'études, fréquentées en hiver par 150 élèves ; un oratoire dédié à la Vierge, construit en 1771, une ancienne tour du château, servant de prison, un petit bâtiment construit en 1791, pour servir de corps-de-garde, et loué aujourd'hui à un particulier, six fontaines, appelées fontaines de la rue Saint-Roch, du Bourg, du Faubourg d'Augeon, de la Rue-Neuve, la grande fontaine, et le lavoir Saint-Nithier. Ces fontaines, à l'exception du lavoir Saint-Nithier, sont alimentées par la source de Ginn, dont l'eau est amenée au moyen de conduits en terre cuite ; deux promenades, dites du Château et le Parterre ; enfin, 216^h 92^a de bois, pâtures, sol des édifices publics, d'un revenu cadastral de 1.115 fr.



Bois communaux : 104^h 61^a de bois-taillis, dont 3^h 13^a sont coupés annuellement, et 50^h 48^a de bois-sapins et hêtre, dont 100 arbres sont coupés chaque année.

Budget : recettes ordinaires, 10.446 fr. ; dépenses ordinaires, 8.157 fr.

Bureau de bienfaisance : revenu ordinaire, 700 fr.

NOTICE HISTORIQUE

La fondation de Clairvaux remonte certainement à une époque reculée, mais ses commencements sont très obscurs. On ne connaît rien de bien positif sur son histoire avant le XI^e siècle. On y trouve des traces nombreuses et de bizarres réminiscences du culte des Celtes pour les arbres, les pierres et les fontaines. La chapelle de *Notre-Dame-de-l'Isle*, qui attire encore des pèlerins, n'aurait-elle pas remplacé un de ces vieux chênes vénérés, auxquels on suspendait des phylactères, il y a deux mille ans ? La fontaine de *Ginn* ne rappelle-t-elle pas par son nom, ces gînes de l'Arabie, divinités semblables aux péris et aux dives de la Perse, aux démons de la Grèce, aux génies et aux nymphes de l'Italie ? La source qui sort du vallon de Clairvaux et alimente en partie ses deux lacs s'appelle fontaine de *Nithon* ou de *Neithon*. *Neith*, chez les Galls, était la divinité des eaux. On lui consacrait tous les ans des animaux, des vêtements précieux, des fruits, de l'or et de l'argent. Autour de la pierre de *Neithon*, qui se présente à fleur d'eau au bord du lac de Genève, on a trouvé des instruments de sacrifice en bronze, tels que des haches, des couperets, des sabres, des vases, des patères. A Clairvaux, des découvertes semblables ont été faites, dans la petite langue de terre appelée la *Motte-aux-Magnins*, qui s'avance en presqu'île dans le lac. On en a retiré des pierres tranchantes, des couteaux, des débris de cornes de cerf entassés, et une épingle de tête en bronze. Les Grecs n'avaient pas une mer, un lac, un fleuve, une rivière qui ne fussent représentés par une divinité. Il en était de même chez les Romains. Les Gaulois avaient une telle vénération pour les eaux, que leurs respects s'étendaient jusqu'aux moindres sources. Ce culte était tellement enraciné dans nos contrées lors de l'introduction du christianisme en Gaule, que les évêques eurent infiniment de peine à le faire oublier. Pour y parvenir, ils se virent souvent dans la nécessité de mettre certaines sources sous l'invocation des saints, afin de substituer le nouveau culte aux anciennes superstitions. C'est ainsi que la source de la Seine fut placée sous l'invocation de Saint-Seine, la fontaine d'Alisia sous celle de Sainte-Reine. Vers l'issue des eaux des lacs de Clairvaux, il existe une fontaine et un champ au milieu duquel s'élevait une croix enlevée depuis peu de temps, appelés *fontaine* et *champ de Saint-Nithier*. La vie de saint Nithier n'est point connue dans le martyrologe romain, ni dans le catalogue des saints, ni dans le bréviaire de l'ancien diocèse de Besançon. La conformité du nom du saint et de la source a bien pu amener quelques erreurs qui se seront propagées, ces noms n'ayant du reste d'autres rapports entre eux que celui de la similitude. C'était ordinairement à la naissance des rivières que s'élevaient les monuments qui leur étaient consacrés. Ces constructions étaient disposées de telle sorte, que la divinité paraissait sortir de son temple pour aller porter l'abondance et la fertilité. Il est probable qu'un ermitage, remplacé plus tard par le prieuré de Saint-Nithier, aura été construit sur les ruines d'un temple païen. A l'appui de ces témoignages de l'origine celtique de Clairvaux, on peut ajouter la découverte faite sur différents points du territoire, d'une multitude de pièces de monnaies gauloises et d'une belle épée en bronze, appartenant à la plus ancienne période. La roche de *Gargantua*, la *pierre virée* ou la *pierre qui vire*, sur la montagne de Crilla, attestent évidemment le culte rendu aux rochers. On retrouve de semblables dénominations dans tous les principaux foyers du druidisme en Gaule. Une preuve décisive de l'importance de Clairvaux bien avant l'invasion romaine, est le grand nombre de routes qui venaient y converger. Cette petite cité était en communication avec celles de Salins, Lons-le-Saunier, Antre, Orgelet, Isernore et Genève, par des chemins appelés la *Vie-Blanche*, la *vie de Salins*, le *chemin des Pèlerins*, la *grande vie*, etc. Le sol de Clairvaux présente à sa surface ou recèle dans son sein, des vestiges et des témoignages aussi abondants et aussi précieux des établissements formés dans cette contrée par les conquérants de la Séquanie. On a trouvé sur les bords du lac, des dards de flèche, des fibules de bronze, des grains de plusieurs colliers en verre, des monnaies d'Honorius et de Constantin ; au *Molard-à-la-Dame*, une grande quantité de médailles, depuis Alexandre Sévère à Dioclétien ; au rocher de la *Grande-Cave*, une médaille d'Auguste, *Pontifex Maximus*, avec le revers de l'autel de Lyon. Tous les objets recueillis, déposés pour la plupart dans le musée de M. Jules Lemire, sont trop nombreux pour être indiqués ici. Clairvaux, dont le nom

primitif est inconnu, avait reçu des Romains un second baptême et fut appelé *Clara Vallis*, la *Vallée claire*. Après quelques siècles d'une brillante existence, cette petite ville disparut, ainsi que les villa qui l'entouraient, sous le flot dévastateur des invasions germaniques, du IV^e au V^e siècle. Une immense bataille se livra sous ses murs, et dans toute la partie de la Combe-d'Ain, comprise entre Monnet et Barézia. Les nombreux tombeaux qu'on y rencontre attestent la violence de la lutte. Les postes militaires, les forteresses, les camps fortifiés, dont on voit encore les traces à Châtillon, à Barézia, à Poitte, près du lac de Chalain, devaient nécessairement prolonger la résistance. Il paraît que Clairvaux se releva promptement de ses ruines, car lorsque après les luttes de la féodalité, les sires de Cuiseaux prirent possession d'une grande partie du val d'Ain et des basses montagnes du Jura, cette petite ville était prête à devenir leur capitale. Toutefois, le premier titre parvenu à notre connaissance qui mentionne ce lieu, est l'acte par lequel Hugues de Châtillon, chevalier, se faisant religieux à Cluny, donna à ce monastère, en 1089, l'alleu qu'il possédait à Clairvaux, du consentement de Poncette, sa mère et de Vauchier, son fils.



Seigneurie : Clairvaux était dans l'origine le centre d'une vaste baronnie, comprenant 24 villages. Après avoir été démembré pour former la baronnie de Saint-Sorlin, ce fief ne se composa plus que de Clairvaux pour chef-lieu, et des villages d'Hautecour, Soucia, Thoiria, la Frasnée, Champsigna, Bissia, Soyria, Patornay, Boissia et Piételle, et plus tard de celui de Saint-Maurice. Le sire s'était créé de nombreux vassaux, en plaçant à la tête de chacune de ces communautés des seigneurs particuliers, avec le titre de prévôts. Il avait sur sa terre et sur ses sujets, la justice haute, moyenne et basse, qu'il faisait exercer par un bailli, un juge châtelain, un scribe, des sergents, des messiers et autres gardes, avec pouvoir de faire publier les testaments, de donner les tutelles et curatelles, d'incarcérer les coupables dans son château, d'avoir un carcan pour les exposer, et un signe patibulaire à quatre piliers pour l'exécution des criminels, au-dessus de la colline appelée le *Molard-des-Fourches*, de recevoir les hommages de ses vassaux, d'exiger l'impôt des quatre cas, la montre d'armes devant ses officiers, d'établir un portier à son château aux frais de ses sujets, et un concierge pour la prison, aux frais des détenus, d'instituer des forestiers, d'échantillonner les poids et mesures, de percevoir des droits de ventes sur les marchandises amenées aux foires et marchés, des droits de lods et de retenue sur les mutations d'immeubles ; il avait enfin la propriété des lacs et d'un vaste territoire en terre, pré et bois, des cens considérables, avec la banalité des fours et des moulins. Vingt-trois arrière-fiefs relevaient de cette belle seigneurie.

Seigneurs : Les sires de Cuiseaux, de l'antique race des comtes de Bourgogne, furent les premiers seigneurs de Clairvaux. Renaud de Cuisel, chevalier, fut témoin de la fondation de l'abbaye du Miroir, en 1131, par Humbert, sire de Coligny. Il eut pour fils *Ponce I^{er}* et Henri. Ponce engagea, en 1172, Borcard, abbé d'Abondance, à recevoir au nombre de ses religieux, Henri, son frère, attaqué d'une maladie mortelle. Il lui fit don à cet effet d'une vaste étendue de terrain dans le val du Grandvaux. Il enrichit aussi par ses libéralités l'abbaye de Balerne. Il ne laissa pour héritier que son fils, *Ponce II* du nom. Ce seigneur, avant de partir pour les croisades en 1189, fit des dons considérables à la chartreuse de Bonlieu et à l'abbaye du Grandvaux, afin d'attirer sans doute les bénédictions du ciel sur son périlleux voyage. Il revint sain et sauf de son expédition, mais avec le regret de s'être dépouillé de ses domaines. Il ne tarda pas à chercher querelle aux monastères qu'il avait enrichis. Il reprochait aux religieux de Balerne, d'avoir acheté des vignes à Cuiseaux, sans son consentement et à vil prix, d'avoir accepté des dons de ses vassaux, de s'être approprié le moulin Olivet, que son père leur avait donné, mais pour l'usage des pauvres seulement. Une transaction, de l'an 1203, mit fin à ce triste débat. Au mois de juillet 1227, il fit hommage à Gaucher de Commercy, sire de Montrivel, de Mont-Saint-Sorlin et de ses maisons-fortes de Clairvaux et de Virechâtel. Cette circonstance tendrait à prouver que la seigneurie souveraine de Salins s'étendait dans l'origine jusqu'aux limites septentrionales de la terre monastique de Saint-Claude. Ponce II avait épousé Laurence de Sennecey, dont il eut *Hugues, Ponce III*, qui a fait la branche de Clairvaux, *Henri* et *Alix*, épouse d'Amédée II, sire de Coligny et d'Andelot. Une discussion très grave s'engagea en 1234, entre l'abbé de Saint-Oyan de Joux, d'une part, et les deux frères Hugues et Ponce de Cuisel, de l'autre. Ces derniers prétendaient avoir sur la prévôté de Saint-Lupicin et dans son district, certains droits que l'abbé leur contestait. Cette affaire aurait pu facilement se concilier, à cause de son peu d'importance, mais il s'agissait de bien autre chose. Hugues s'était permis d'élever près d'Etival une maison-forte au sommet d'une montagne, placée précisément sur la limite des possessions de l'abbaye.

Dès que l'abbé fut informé de ce fait, il demanda la destruction immédiate de cette nouvelle construction. On refusa d'abord, mais des menaces d'excommunication amenèrent un compromis. L'abbé de Baume, le



prieur de Gigny, Guillaume, prieur de Sermaise, oncle des deux frères, et Hubert, chapelain de Sarroigna, furent choisis pour arbitres. Les parties se rencontrèrent au village de Soucia en 1234, et traitèrent entre eux amiablement. Hugues et Ponce commencèrent par avouer leurs torts et à renoncer à leurs prétentions. L'abbé, touché de leur repentir, consentit de remettre à Hugues, le châtel de Joux, *castrum de jure prope Estivax*, à condition que ce dernier lui en ferait hommage, que le châtelain ou le prévôt qui y serait institué jurerait de lui être fidèle, et que lui, son couvent et ses hommes s'y retireraient quand bon leur semblerait; qu'il percevrait un péage comme à Moirans, que Hugues et Ponce jureraient de faire accompagner tous ceux qui passeraient et repasseraient par le grand chemin tracé au pied du château, depuis le pont de Poitte jusqu'à Ravilloles, de maintenir ce chemin libre, et que Ponce jurerait en outre de recevoir l'abbé et ses hommes dans son château de Clairvaux à toute réquisition. Nous avons déjà fait remarquer, en écrivant la notice sur Chevigny, combien étaient fréquentes, au commencement du XIII^e siècle, les querelles relatives aux constructions de châteaux sur les limites des fiefs. Ponce III ayant eu la baronnie de Clairvaux dans son lot, en prit le nom. En 1252, Odon, sire de Belregard, lui fit hommage de la maison-forte de la Rochette, dans le village de Champsigna. Il eut de N. de Commercy, son épouse, fille de Guillaume de Commercy, sire de Château-Vilain et de Montrivel, *Humbert I^{er}*. Humbert, sire de Clairvaux, Vertamboz, Mont-Saint-Sorlin, Charézier, entra en 1267, en l'hommage de Laure de Commercy, veuve de Jean de Chalon l'Antique, pour la terre de Patornay, du consentement de Ponce, son père. Il acheta un grand nombre de fiefs dispersés dans l'étendue ou au voisinage de sa terre et devint l'un des seigneurs les plus puissants du pays. Il avait acquis, en 1292, la mairie et vicomté de Besançon, qui était originairement tenue en fief de l'archevêque par la maison de Rougemont, mais au mois de mai 1293, il la concéda en fief-lige à Jean de Chalon 1^{er}, sire d'Arlay. Il fut du nombre des seigneurs qui se confédérèrent en 1294, pour empêcher le comte Otton, de céder le comté de Bourgogne au roi Philippe-le-Bel, et fut compris dans l'amnistie que ce roi accorda aux rebelles en 1301. La même année (1301), il reprit de fief du sire d'Arlay, ce qu'il avait dans la garde de la chartreuse de Bonlieu, Mont-Saint-Sorlin, où il voulait construire une forteresse, et lui promit de le recevoir dans son château de Clairvaux, contre toutes personnes, à l'exception du sire de Cuisel. Il fit ratifier cette donation par son fils Étienne. Par son testament de l'an 1301, il légua aux cordeliers de Lons-le-Saunier le droit qu'il percevait sur la vente des fromages dans son bourg de Clairvaux. Il mourut peu de temps après, laissant d'Isabelle d'Avilley, son épouse, deux filles, *Marguerite* et *Nicole*, pour ses héritières. Isabelle d'Avilley mourut en 1296, et fut inhumée dans la chapelle Sainte-Catherine de l'église paroissiale de Clairvaux. Suivant un partage fait en 1312, Nicole, mariée à Hugues II, sire d'Usie, eut dans son lot la terre et le château de Mont-Saint-Sorlin, ainsi que les droits de son père dans la garde de Bonlieu ; Marguerite eut Clairvaux. Elle épousa Jean de Faucogney, sire de Villers-Sexel, d'une des plus illustres maisons de la province, dont elle eut deux fils, *Humbert* et *Aimon* de Villers, grand archidiacre de Besançon. En 1315, Jean de Faucogney, pour récompenser son cuisinier des services qu'il lui rendait, lui donna une maison et un jardin à Clairvaux. Humbert dota richement la chapelle Sainte-Catherine, et en 1345, y choisit sa sépulture, ainsi que sa mère. Il transmit la baronnie de Clairvaux à *Henri*, comte de la Roche et sire de Villers-Sexel, son fils, qui en fournit le dénombrement au sire d'Arlay en 1408. *Guillaume* de Villers-Sexel, fils d'Henri, succéda à son père. Ce seigneur affectionnait le séjour de son château de Joux ; il y résidait très souvent. Le 4 novembre 1427, il y fonda une chapelle en l'honneur de saint Jean-Baptiste et de saint Claude, et y attacha un prêtre pour la desservir. Il fonda le couvent des Carmes de Clairvaux, le 28 novembre 1434. Il eut de Charlotte de Noyers, son épouse, deux filles, *Claudine* et *Jeanne*. Claudine épousa Olivier de Longwy, et *Jeanne*, Guillaume de Beaufremont, baron et seigneur de Scey, chambellan du duc de Bourgogne. Tous deux se qualifiaient en même temps de seigneurs de Clairvaux. Par son testament du 15 août 1489, Claudine adopta Pierre de Beaufremont, le jeune, l'un de ses neveux, fils de Jeanne, sa sœur, à charge de prendre le nom et les armes de Villers-Sexel. Pierre, qualifié de seigneur de Châtel-de-Joux et de la Rochette, épousa Catherine de la Palu, dont il n'eut pas d'enfants. Charles de Beaufremont, baron de Scey, Somberton, Clairvaux, fils aîné de Guillaume de Beaufremont et de Jeanne de Villers-Sexel, devint seigneur de Clairvaux et de Châtel-de-Joux, comme héritier institué, soit par son père, soit par son frère Pierre. Il fut nommé en 1468, chevalier de la Toison-d'or. Il épousa en premières noces Antoinette Pot, dont il n'eut pas d'enfants, et en secondes noces Charlotte, fille de Philippe de Longwy, seigneur de Gevry, Pagny, etc., dont il n'eut qu'un fils, nommé *Claude*. Il mourut le 7 avril 1513. Claude de Beaufremont, baron et seigneur de Scey, Somberton, Clairvaux, etc., né en 1506, épousa en 1526, Anne,

filles aînée de François de Vienne, seigneur de Listenois, Arc-en-Barois, Châtel-Odon et de Bénigne de Granson, dame de Durnes et de Villafans-le-Neuf. Il fut nommé chevalier en 1532, et mourut peu de temps après, ainsi que son épouse, laissant huit enfants en tutelle. *Antoine* 1^{er}, l'aîné, né en 1529, mourut en bas âge à Sombernon ; *Antoine* II, le second, né en 1531, fut institué héritier de François de Vienne, son oncle maternel, à charge de relever le nom et les armes de Vienne. *Claude* devint évêque de Troyes, et légua une partie de ses biens à *Jean* de Beaufremont, son frère, institué aussi héritier d'Anne de Vienne, dit de Beaufremont, son neveu, fils d'Antoine, par testament du 3 décembre 1605. *Jean* de Beaufremont, le quatrième fils de Claude, à la suite de ces diverses successions, devint baron et seigneur de Scey, Clairvaux, Durnes, Villafans-le-Neuf, Château-Vilain, Foncine, etc. Il fut nommé chevalier de l'ordre d'Alcantara d'Espagne, commandeur de Losdiès-Mos, au royaume de Castille, gentilhomme de la bouche du roi d'Espagne, grand bailli et colonel d'Aval, en Bourgogne. Il épousa en premières noces, en 1559, Anne, fille unique de Jean de Poupet, chevalier, seigneur de la Chaux, Château-Vilain, et d'Antoinette de Dammartin, de laquelle il n'eut qu'une fille, morte avant sa mère. Anne de Poupet institua, en 1562, son mari pour son héritier universel. Ce seigneur se remaria en 1566, avec Béatrix, fille d'Henri de Pontaillier, seigneur de Port-sur-Saône, Montferrand, et d'Antoinette de Vergy. Dans son testament fait au château de Clairvaux, le 29 décembre 1579, il fait mention de son épouse, de ses sept filles, auxquelles il assure des dots, et nomme pour héritiers *Claude* et *Guillaume* de Beaufremont, ses fils, (Joachim n'était pas encore né) et les autres enfants mâles qu'il pourrait avoir. Il mourut en 1606. Claude se fit prêtre et légua sa fortune à Joachim de Beaufremont, son frère. Joachim de Vienne, dit de Beaufremont, porta pendant la vie de son père le titre de baron de Château-Neuf, et eut de lui la terre de Clairvaux et ses dépendances. Il recueillit d'un autre côté le fidéicommiss d'Antoine de Vienne, dit de Beaufremont. Il fut marquis de Listenois, d'Arc-en-Barois, seigneur de Fonvans, grand bailli et colonel d'Aval. Il épousa en premières noces Claudine-Marguerite, fille de Philibert de Coligny, baron de Cressia, dont il n'eut qu'une fille, morte religieuse visitandine à Besançon, et en secondes noces, en 1619, Marguerite, fille de Christophe de Rye de la Palu, marquis de Varambon, comte de la Roche et de Varax. Il mourut au mois d'octobre 1655, laissant sept enfants de son second mariage. Guillaume de Beaufremont, baron de Scey, frère de Joachim, était mort en Espagne en 1599, avant son père, avec le titre de gentilhomme de la bouche du roi d'Espagne, de capitaine des gardes de l'archiduc Albert, et colonel d'Aval. Son corps fut rapporté à Clairvaux, dans le sépulcre de ses ancêtres. Il laissa de Claudine, fille unique de Chrétien de Villelume, vicomte de Marigny, seigneur de Mont-Saugeon, Monnet, Beuregard, Rans, Pleure, Commenailles, et de Claudine Philippe de la Chambre, marquise de Meximieux, *Jean* et *Rose*, morts jeunes et *Claude* de Beaufremont. *Claude-Charles* de Vienne, dit de Beaufremont, fils et héritier de Joachim, pourvu d'un régiment d'infanterie, fut tué en 1651, dans une émeute, à Ornans. Avant de mourir, il avait fait un testament, par lequel il institua pour son héritier, *Claude*, fils de Guillaume de Beaufremont, son cousin germain. Ce seigneur mourut le 22 septembre 1660, universellement aimé, estimé et regretté. Il avait eu de son mariage avec Marguerite, fille de Gaspard de Poligny, baron de Traves, *Claude-François*, mort prieur de Vaucluse, à l'âge de 19 ans, *Charles-Louis* et *Béatrix-Thérèse*. Charles-Louis de Beaufremont, marquis de Meximieux, de Listenois, de Clairvaux, vicomte de Marigny, baron et seigneur de Scey, etc., fut chevalier de la Toison-d'or, grand bailli d'Aval et sergent général de bataille. Ce seigneur mena en Flandres, en 1656, quatre régiments d'infanterie et deux de cavalerie, qu'il avait levés pour le service du roi d'Espagne, et se trouva à la bataille de Saint-Venant. Il fit son testament le 5 avril 1682, et mourut au mois de septembre de la même année. Il avait achevé de réunir les biens de sa famille par son mariage avec Louise-Françoise de Beaufremont, sa cousine, fille de Joachim. Leurs enfants furent : 1° *Ferdinand*, marquis de Listenois, mort en 1657, d'une blessure qu'il avait reçue à la bataille de Saint-Venant ; 2° *Claude-Paul*, nommé à l'abbaye de Luxeuil qu'il quitta, puis chevalier d'honneur au parlement de Dole, grand bailli d'Aval, colonel de deux régiments, l'un d'infanterie et l'autre de dragons, mort d'une blessure qu'il reçut à la bataille de Saint-François, le 4 octobre 1674 ; 3° *Jean-Baptiste-Joseph*, *Pierre* et quatre filles, mortes religieuses. Claude-Paul fut du nombre des grands seigneurs qui avaient résolu de livrer la province à Louis XIV. A un jour convenu, il voulut, à la tête de 60 gentilshommes et de 300 miliciens recrutés dans la terre de Clairvaux, appartenant à son père, préparer, par une insurrection, l'arrivée des Français, qui déjà passaient la Saône. N'ayant pu réussir dans ses projets sur la ville et la garnison de Poligny, il prit la campagne avec ses hommes, se fit battre par le commandant Massiette, qui le poursuivit et le força de chercher un asile sur les bords de la Saône, occupés par les troupes du roi de France. *Pierre* de Beaufremont, quatrième fils de Charles-Louis, placé comme enfant d'honneur auprès de la personne du





roi d'Espagne, Charles II, revint dans le comté de Bourgogne, après la conquête de l'an 1674. Le roi de France lui donna les deux régiments de son frère, tué à la bataille de Saint-François, et les charges de bailli d'Aval et de chevalier d'honneur au parlement de Besançon. Il fut marquis de Listenois et de Clairvaux, vicomte de Marigny, baron de Scey, etc. Il devint l'héritier de sa famille, par le décès de Jean-Baptiste-Joseph, son frère aîné, auquel leur père l'avait substitué, et mourut à Paris, au mois d'août 1683, après s'être acquis de la réputation dans les campagnes qu'il avait faites en Flandres et en Allemagne. Il avait épousé, au mois d'avril 1681, Marie, fille unique de Bernard Desbarres, chevalier, marquis de Mirebeau, dont il eut deux fils, *Jacques-Antoine*, marquis de Listenois et *Louis-Bénigne*, marquis de Beaufremont.

Jacques-Antoine, marquis de Listenois et de Clairvaux, vicomte de Marigny, etc., grand bailli d'Aval, colonel de dragons, brigadier des armées du roi, puis maréchal-de-camp et chevalier de la Toison-d'or, épousa, en 1706, Louise-Françoise, fille de Louis, comte de Mailly. Leur contrat de mariage fut passé à Versailles, dans le cabinet de la duchesse de Bourgogne, en présence du roi et des princes. Il mourut en 1710, d'une blessure qu'il avait reçue au siège d'Aire en Flandres, ne laissant qu'une fille nommée Louise-Françoise, décédée au mois de mai 1716.

Louis-Bénigne, marquis de Beaufremont, Mirebeau, Clairvaux, Saint-Sorlin, etc., grand bailli d'Aval, chevalier de la Toison-d'or, colonel de dragons et maréchal des camps et armées du roi, joignit aux biens de sa famille ceux de la riche succession de Gorrevod, substitués, en 1527, par Laurent de Gorrevod, et dont la substitution fut déclarée ouverte par arrêt du parlement de Paris, de l'an 1712, en sa faveur, comme descendant de Claudine de Villelume. Il épousa la même année, Hélène de Courtenay, fille de Louis-Charles, prince de Courtenay. On sait que la maison de Courtenay descendait de Louis-le-Gros, roi de France, et qu'elle a donné des empereurs à Constantinople. De cette illustre alliance, sont nés : *Louis*, marquis de Beaufremont, mestre de camp du régiment de son nom ; *Charles-Roger*, marquis de Listenois, capitaine de dragons au régiment de son frère ; *Joseph*, marquis de Mirebeau, lieutenant de marine ; *Pierre*, marquis de Clairvaux, guidon des gendarmes bourguignons. Ces trois derniers étaient chevaliers de Malte. Après la mort de Pierre, Louis, son frère, lui succéda dans la terre de Clairvaux. Ce puissant seigneur, qui se qualifiait de prince de Beaufremont et du Saint-Empire romain, de lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de Seyssel, grand bailli d'Aval, chevalier d'honneur au parlement de Besançon, seigneur du mandement et duché de Pont-de-Vaux, refusa de prêter serment, en présence de quatre chevaliers, de maintenir les franchises des habitants de Clairvaux. Ces derniers ne craignirent pas d'employer la voie judiciaire pour le contraindre à remplir cette formalité. Il avait épousé, en 1735, Marie-Suzanne-Simone-Ferdinande, fille unique d'Henri-François de Ténare, marquis de Montmain. Charles-Roger de Beaufremont, son fils, lui succéda en 1770. Il habitait l'Espagne à l'époque de la révolution, et se disant Espagnol, ses terres échappèrent au séquestre. Il mourut sans enfants à Nevers. Alexandre de Beaufremont, son neveu, fut son héritier. Marié à M^{lle} de la Vauguyon, il en eut deux fils. Ce fut lui qui vendit, en 1808, sa terre de Clairvaux et ce qui lui restait de Saint-Sorlin, Saint-Maurice, etc., à M. Noël-Nicolas-Ménil Lemire, capitaine de vaisseau, qui depuis longtemps déjà faisait valoir les forges de Clairvaux.

Franchises : On ne connaît point la date des premières franchises de Clairvaux ; mais elles devaient être très anciennes, puisque Humbert de Cuisel accorda une nouvelle charte en 1304, pour tenir lieu de la précédente, qui était déjà corrompue. Par un acte daté du mois de janvier 1304, ce seigneur, après avoir pris l'avis de ses gentilshommes et de ses amis, déclara *octroyer* aux bourgeois et habitants de Clairvaux, liberté et franchise, et maintenir leurs anciens privilèges. Il les dispensa, eux et leurs biens, de toutes tailles, corvées d'hommes, de bêtes et exactions quelconques, même du droit de moisson, dû au prévôt. Il fixa l'impôt sur les maisons, à raison de trois deniers par façade de huit toises, les lods sur les ventes d'immeubles, à raison d'un sol par livre du prix. Il affranchit ses sujets de l'ost et de la chevauchée, si ce n'est pour le cas où son château serait assiégé ou ses possessions envahies, et encore ce service ne pouvait être exigé que pendant un jour et une nuit, une fois par mois au plus, et d'une seule personne par ménage ; les maris des femmes en couches, les chevaliers et les personnes privilégiées en étaient exemptes dans tous les cas. Il suffisait d'avoir une maison dans le bourg pour être bourgeois. Celui qui convertissait du bois communal en pré, devait par charretée de foin deux deniers, et en terre, la onzième gerbe. Pour la vigne plantée, on devait quatre deniers par muid de vin. Le seigneur établit pour les simples délits un taux



gradué d'amende, de 3 à 60 sols préservant son jugement et sa volonté, quant à la punition des crimes, tels que le vol et l'homicide. Les coups, les injures, lorsqu'ils étaient prouvés, donnaient lieu à une indemnité envers la victime. Les bourgeois furent dispensés de contribuer aux retranchements du château et aux réparations des fossés. Les jurés ne pouvaient disposer des biens communaux sans le consentement du seigneur. Les successions des personnes mortes sans testament devaient appartenir aux parents. Les habitants pouvaient choisir quatre consuls et les changer à leur volonté. Après leur élection, les consuls devaient jurer fidélité au seigneur et promettre de n'agir jamais contre ses intérêts. Ces magistrats étaient chargés d'administrer les biens communaux, de répartir les tailles, sauf à rendre compte de leur gestion aux bourgeois. Aucun impôt ne devait frapper les moines, les clercs et les religieux résidant dans l'enceinte de la franchise. Le seigneur se réserva l'impôt des quatre cas, la banalité des fours, des moulins, des battoirs, et soumit ses successeurs à l'obligation de jurer avec quatre chevaliers, à l'époque de leur avènement, de maintenir les us, coutumes et franchises de la ville. Les bourgeois furent autorisés à *chasser franchement* dans les bois et terrains communaux, et à *pêcher* avec tous engins dans les rivières communes. Les autres clauses de cette charte ressemblent à celles qu'on rencontre dans les différentes chartes que nous avons déjà analysées dans le cours de cet ouvrage. Des droits d'usage dans les bois furent concédés à différentes époques, notamment en 1579. Les bourgeois de Clairvaux se montrèrent toujours très exacts à exiger de leurs seigneurs le serment qui leur avait été promis. Des procès furent même plusieurs fois intentés à cette occasion.

Prévôté : Le seigneur était représenté à Clairvaux par un prévôt chargé de recueillir les revenus et décommander les habitants en cas de guerre. Cet office fut inféodé à une famille noble qui prit le nom de cette ville. En 1398, Pierre de Clerval ou Clervaux fut député par les habitants de Besançon vers l'empereur Vincelas, pour obtenir le maintien de leurs privilèges. En 1107, il reçut une mission de même nature près de Jean, duc de Bourgogne. En 1111, il fut nommé juge de la régalie de Besançon. Il remplit pendant quelque temps les fonctions de lieutenant-général du bailli d'Aval. Pierre, son fils, fut professeur à l'université de Dole.

Château : Le château de Clairvaux, résidence ordinaire des seigneurs qui le possédaient, était considérable. Il était bâti sur un plateau élevé, qu'entouraient au nord et au sud les lits profondément encaissés du Drouvenant et de la rivière du Lac, et des autres côtés, de larges fossés. Les portes étaient défendues par des tours avec pont-levis. Le château proprement dit, se composait de deux grosses tours rondes, élevées de cinq étages, auxquelles étaient suspendues des banderolles armoriées aux armes du seigneur, d'un corps principal de bâtiment compris entre ces deux tours, et de deux grandes ailes qui venaient également se relier au bâtiment principal. Il y avait en outre trois autres corps-de-logis moins importants, une basse-cour, une grande cour d'honneur, des écuries, une belle fontaine, un jardin et un colombier. Une ceinture de fortes murailles crénelées enveloppait le tout. De l'autre côté de la porte, à l'est, s'étendait un vaste parc, que remplace aujourd'hui la promenade dite du Parterre. L'ensemble du château et de ses dépendances occupait une surface de quatre hectares. Il y avait deux chapelles, l'une à l'extrémité de la salle des gardes, et une autre, appelée *Chapelle de Notre-Dame de l'Isle*, construite dans la basse-cour et dédiée à la Vierge. Elles étaient desservies par le curé, par des chapelains et familiers, ainsi que par les carmes. La vue dont on jouissait depuis le sommet des tours était aussi étendue que variée. Toujours habité par de riches et puissants personnages, ce château présentait la plus vive animation. Les chevaliers, les écuyers du voisinage étaient presque tous des commensaux du seigneur, et formaient autour de lui une cour nombreuse. Les princes de Beaufremont amenaient souvent avec eux une compagnie du régiment de dragons qu'ils commandaient, et lui faisaient faire de brillantes évolutions dans le parc, où l'on voit encore les traces de l'hippodrome. Il ne reste de cette magnifique construction, d'une architecture mélangée, que trois étages d'une des tours, convertis aujourd'hui en prison, et la chapelle.

Bourg. Au moyen-âge, Clairvaux formait deux bourgs, l'un clos de murs et l'autre, contigu, découvert. L'enceinte murale dont il reste des vestiges considérables, partait du château, passait derrière les maisons de la rue du Bourg et de la Rue-Neuve, s'étendait jusque vers le pont d'Augeon, se continuait derrière les maisons de la Grande- Rue, sur le milieu de l'emplacement des halles actuelles, derrière les maisons nord-est de la rue du Bourg et venait se terminer à une tour du château. Au pied des murs étaient creusés de larges et profonds fossés, qu'on ne franchissait qu'à l'aide de ponts-levis qui correspondaient aux portes



d'entrée de la ville. Les portes, parfaitement fortifiées, étaient tenues en fief par de riches gentilshommes. Celle au nord était possédée par les seigneurs de la Rochette. Le bourg était habité par une noblesse nombreuse et distinguée. Les seigneurs de Crilla, de Cognac, de Vertamboz, de Thoiria, de Patornay, de la Rochette, la famille de Gormond et beaucoup d'autres encore y possédaient de belles habitations. Le commerce et l'industrie y étaient développés. Il y avait plusieurs fabriques de laine et beaucoup d'ateliers de tissage. On faisait une espèce d'étoffe appelée *panne*. Les incendies fréquents qui ont détruit plusieurs fois cette ville de fond en comble, n'ont laissé aucune trace de cette splendeur passée.

Administration ancienne : Clairvaux fut administré, dans l'origine, par le prévôt du seigneur ; après la concession des franchises, il y eut à la tête de la commune quatre consuls ou échevins et un conseil de jurés, élus chaque année par les habitants, au 1^{er} janvier. La ville n'était point du nombre de celles à mairie. Après la conquête de la province par Louis XIV, et l'établissement de la vénalité des offices municipaux, Clairvaux se trouva dans l'impuissance d'acquiescer les siens. Depuis l'édit de 1771, le conseil de la ville se composait d'un maire, d'un lieutenant de maire, de deux échevins, d'un procureur du roi, d'un greffier et d'un receveur contrôleur des octrois. Ses revenus ne consistaient que dans un octroi perçu sur l'encavage des vins, sur les aubergistes, sur un droit d'habitation exigé des nouveaux résidents et un autre droit dû pour les lettres de bourgeoisie, ainsi que dans le produit des forêts. La justice seigneuriale ressortissait par appel au bailliage d'Orgelet. En différentes fois, les officiers de ce bailliage vinrent s'installer à Clairvaux.

Événements divers : L'incendie de Clairvaux, dont parlent la plupart des historiens de la province, arrivé de 1294 à 1301, est imaginaire. L'erreur provient de ce qu'on a lu Clervaux au lieu de Clervans. Les montagnes du Jura et surtout les contrées voisines de Clairvaux furent, en 1385, le théâtre d'une guerre, où le comte d'Auxerre fut défait par les troupes réunies du comte de Namur, des dames de Vaud et de l'abbé de Saint-Claude. En 1361, les *Routiers* apparurent dans cette ville et aux environs, sous le commandement d'un hardi capitaine du nom de Jacques Huet. En 1511, le couvent des Carmes et quelques maisons voisines, furent incendiés par l'imprudencence d'un frère laïc ; le château même fut endommagé. On ne sait rien de positif sur les désastres causés par les armées de Louis XI en 1479, et par celles de Henri IV en 1595 ; il est probable cependant que cette contrée ne fut pas plus épargnée que les autres. Au mois d'octobre 1530, le cortège funèbre de l'illustre Philibert de Chalon, prince d'Orange, s'arrêta à Clairvaux, lors de son passage de Saint-Claude à Lons-le-Saunier. Une chapelle ardente fut préparée dans l'église pour recevoir le corps de l'illustre défunt. Au commencement de juillet 1637, la peste éclata dans la ville et fit des victimes dans toutes les maisons. La plupart des Carmes en furent atteints et moururent. Le 19 juillet 1637, le duc de Longueville vint assiéger Clairvaux. Ses troupes, après avoir pillé les maisons, les incendièrent. Le désastre fut si général, qu'une seule maison resta debout. Le bourg se repeupla d'étrangers venus surtout de Saint-Claude, du Grandvaux, de Foncine et de la Savoie. De nouvelles habitations furent reconstruites à la hâte. En 1654, la guerre se continuant, les habitants résolurent de fortifier la grotte de la Grande-Cave, pour s'y réfugier. Plusieurs familles s'y cachèrent en 1668. La mésintelligence ne tarda pas à se glisser au milieu d'une population qu'aucun lien ne rattachait encore. Des haines particulières furent portées à un tel excès, que la perte entière du bourg fut résolue, pour atteindre quelques individus seulement. Du mois de janvier au 27 mars 1753, quinze incendies partiels se déclarèrent ; on trouvait des mèches inflammables sous tous les toits, même sous ceux de l'église. Le 28 mars, à midi et demi, un nouveau sinistre se manifesta ; en moins de trois heures, 52 maisons furent dévorées. Le subdélégué d'Orgelet vint faire une enquête ; beaucoup de témoins furent entendus ; les charges les plus accablantes pesaient contre Étienne-Philibert et Xavier Roche, Claude-Pierre, Jean-Pierre et Jean-Philibert Jacquemin. Plusieurs témoins moururent subitement le lendemain de leurs dépositions. On ne tarda pas à reconnaître que les femmes Jacquemin étaient parvenues à les empoisonner. La terreur était dans le pays. Par arrêt du parlement de Besançon, rendu le 29 janvier 1754, les deux frères Boche furent condamnés à être brûlés vifs sur la place des Casernes, et les frères Jacquemin à avoir les bras, les jambes, les cuisses et les reins rompus vifs, et à recevoir le coup de la mort sur cette place. Après l'exécution, leurs cadavres furent amenés à Clairvaux pour y être exposés sur une roue, en la place publique, et ensuite brûlés et réduits en cendres. La cour se montra d'autant plus inexorable, que plusieurs personnes avaient trouvé la mort dans l'incendie du 28 mars. Dans le cours de 1783, plusieurs témoins, dont les dépositions avaient été nuisibles aux condamnés, eurent leurs maisons

brûlées. Enfin, un dernier incendie, encore imputé à la malveillance, éclata dans la nuit du 6 octobre 1754. 13 maisons furent détruites. Clairvaux n'offrait plus alors qu'un monceau de ruines, sur lesquelles se reforma la ville actuelle.



La population accueillit avec enthousiasme la révolution de 1789. Elle adhéra aux manifestations des villes de Lons-le-Saunier, Bletterans, Conliège, etc., sur la réforme des abus et demanda d'être admise aux Etats de la province, ce qu'elle obtint. Plus tard, quelques scènes d'insubordination eurent lieu entre les habitants des campagnes et les agents du prince de Beauffremont. Les forêts du seigneur furent saccagées. En 1793, quelques misérables s'emparèrent des propriétés qui leur convenaient et portèrent le trouble à son comble. La garde nationale finit par rétablir l'ordre. Lorsque la patrie fut en danger, 223 jeunes gens de Clairvaux s'enrôlèrent comme volontaires. A ces secours en hommes, la ville ajouta de nombreux dons patriotiques, qui lui valurent un décret, par lequel l'Assemblée nationale déclara que *Clairvaux avait bien mérité de la patrie*. Les invasions de 1814 et de 1815, eurent pour résultat d'accabler les habitants de réquisitions et de logements de gens de guerre.

ÉTABLISSEMENTS CIVILS ET RELIGIEUX

Prieuré de Saint-Nithier : On ignore l'époque à laquelle ce prieuré a été fondé. Il est probable qu'un ermitage, bâti sur l'emplacement d'un temple païen, au bord des lacs de Clairvaux, fut remplacé par une colonie des disciples de saint Point, établie à Ilay, et qu'au milieu des troubles de la féodalité, des seigneurs laïcs s'emparèrent des possessions de ce monastère, dont les sires de Cuisel dotèrent plus tard l'abbaye de Gigny. Suivant l'ancien pouillé de Cluny, il devait résider dans ce prieuré deux moines, y compris le prieur. Dès le XVI^e siècle, il fut conféré en commende. Il était à la collation du pape, comme tous les prieurés ruraux du diocèse de Besançon. Sa sécularisation fut prononcée en 1766, et ses revenus déclarés unis à la mense du chapitre de Gigny, après la mort, démission ou destitution du titulaire. Le prieur de Clairvaux avait le patronage de la cure du lieu, laquelle fut unie au prieuré, déjà avant le XVI^e siècle. Il en était curé primitif et prenait le titre de primicier. L'ouvrier de Gigny avait la marguillierie de la paroisse. Le prieur ne jouissait d'autres droits féodaux que de celui des langues de bêtes abattues dans la boucherie de Clairvaux, de quelques cens seigneuriales, de la dîme et de certaines corvées de charrues. Il devait au prieuré de Gigny, pour droit de responsion, un cens annuel de sept florins d'or et de quatre pots d'huile. Le premier titulaire connu est Hugues, vivant en 1209.

La maison prieurale, contiguë à l'église du côté du nord, existe encore, et l'on voit la porte, actuellement murée, par laquelle le prieur passait de sa chambre dans l'ancien chœur, sans doute séparée de la nef par un cancel. Depuis le changement des lieux, cette porte permettait au prieur et aux gens de sa maison, d'aller assister à l'office dans la tribune placée au-dessus de la porte de l'église.

Eglise et familiarité : La paroisse de Clairvaux, composée aujourd'hui de Clairvaux, Piételle, Boissia, Bissia, Hautecour, Vertamboz, Cognia, Soyria et la Frasnée, était autrefois beaucoup plus vaste. Saint-Maurice, Crilla, Patornay, Uxelles, Châtel-de-Joux, la Frasnée, Bouzailles, Trétu et même les Petites-Chiettes en faisaient partie. Desservi successivement par des religieux bénédictins de l'ordre de Cluny, par un vicaire amovible, et enfin par un vicaire perpétuel ayant le titre de curé, cette église vit se former dans son sein, au XIV^e siècle, un corps de familiers, qui reçut des statuts de l'archevêque de Besançon en 1514. Chaque membre devait être né à Clairvaux de parents bourgeois, originaires du lieu. Cette société de prêtres formait un collège composé de cinq à sept membres. L'église, dédiée à saint Nithier, dont on célèbre la fête le 5 mai, est située au centre du bourg, dans une belle position : elle se compose d'un clocher avec tribune, d'une nef, d'un chœur, d'un sanctuaire, de cinq chapelles de chaque côté de la nef et d'une sacristie. Quatre des chapelles de droite sont réunies et forment en quelque sorte une nef collatérale. De nombreuses confréries faisaient leurs exercices dans ces chapelles. Celle de saint Crespin, établie en 1521, était la plus considérable. La porte du clocher est du style ogival usité aux XIV^e et XV^e siècles. Les deux fenêtres du clocher, qui prennent jour à l'orient, sont du style roman en usage au XII^e siècle. Cette double baie est à plein-cintre et géminée. On remarque à chacune d'elles six colonnettes à chapiteaux, savoir : quatre engagées dans les pieds-droits, et deux isolées, divisant l'ouverture.

La chapelle dédiée à sainte Catherine était celle des seigneurs de Clairvaux et leur servit de nécropole jusqu'à l'établissement du couvent des Carmes ; celle de Notre-Dame appartenait aux seigneurs de Vertamboz. L'ensemble du vaisseau a subi de tels changements depuis sa fondation, qu'il n'y existe rien



de remarquable, sous le rapport de l'ancienneté, que trois ou quatre fenêtres de chapelles appartenant au style ogival primaire, secondaire, tertiaire et de la renaissance. Le chœur est garni latéralement de 18 stalles de style ogival, achetées des religieux de Baume en 1772. Le principal ornement de l'église consiste dans cinq beaux tableaux, copiés de Vien et de Coypel, donnés par M. le baron Dériot. L'un représente Jésus au milieu des docteurs de la loi, un autre la Cène, le troisième saint Louis, le quatrième sainte Clotilde, et le cinquième une visite du précurseur saint Jean-Baptiste à l'Enfant Jésus. Les reliques de saint Nithier existaient jadis presque toutes dans cette église, qui était à la fois prieurale et paroissiale ; mais en 1637, l'autel ayant été calciné, elles furent en grande partie consumées ou détruites. On n'en retira qu'une petite portion intacte, qu'on conserve, et qui a été déposée, en 1691, dans une boîte pratiquée au bas du buste du saint patron, représenté avec la mitre et la crosse épiscopales. Le dernier vicaire de Clairvaux, au moment de la révolution, fut Joseph Berger, de Dompierre, mort colonel d'artillerie et décoré de plusieurs ordres, sous le nom de Bergier. L'ancien cimetière entourait l'église.

Couvent des Carmes chaussés : Guillaume de Villers-Sixel, sire de Clairvaux, avait obtenu du pape la permission de fonder une messe perpétuelle pour se racheter du vœu qu'il avait fait d'un voyage au Saint-Sépulcre. Au lieu d'établir ce service, il fonda à Clairvaux, le 28 novembre 1434, un couvent de religieux de l'ordre du Mont-Carmel, sous l'invocation de la vierge Marie. Il donna à cette nouvelle communauté, pour en faire un cloître et une église, deux maisons contiguës à son château et à la porte septentrionale du bourg, avec l'horloge et la cloche qui étaient dans la tour ronde de son château, le droit de pêche dans ses lacs de Clairvaux et de Châtel-de-Joux, les revenus de l'hôpital érigé dans le bourg par ses prédécesseurs, et ceux des deux chapellenies créées pour la desserte de la chapelle Sainte-Catherine et pour celle établie au château de Joux, à charge, par les religieux, de célébrer un certain nombre d'offices dans ces chapelles, d'entretenir l'hôpital et de continuer à y donner l'hospitalité. Il choisit sa sépulture et celle de ses successeurs dans le chœur de l'église du couvent. Ce nouvel établissement fut incendié en 1811, par l'imprudence d'un novice. Rétabli en 1632, à la place qu'il occupe actuellement, les constructions commencées disparurent dans l'incendie général causé par l'armée française, le 19 juillet 1637. Les travaux furent repris en 1675 ; ils étaient terminés, lorsque le 12 janvier 1783, les Roche et Jacquemin mirent le feu au clocher. Les cloches furent fondues par la violence du feu et le toit de l'église écrasé. L'incendie du 6 octobre 1784 détruisit le cloître et les halles du seigneur qui étaient en face. Sans perdre courage, les Carmes relevèrent encore une fois leur couvent. Il fut vendu nationalement en 1792, et transformé en habitations particulières appartenant aujourd'hui aux héritiers du docteur Verpillat, à MM. Mique, Vaucher et autres. La façade principale de l'église était vis-à-vis les halles. Elle était décorée de pilastres et d'un fronton. La nef avait 20 mètres de long. Un bel orgue la décorait. La plupart des seigneurs de Clairvaux, depuis Guillaume de Villers, furent inhumés dans le charnier qui était en face du maître-autel.

Halles : Les anciennes halles seigneuriales, reconstruites à différentes époques, ont été enlevées en 1852, pour faciliter la rectification de la route de Nevers à Saint-Laurent, et l'établissement d'une place publique.

Cimetière et chapelle Saint-Roch : Le cimetière actuel, établi en 1800, est situé au sud-est de la ville, sur la rive gauche de la route de Clairvaux à Saint-Claude. Au milieu est une chapelle dédiée à saint Roch, du style ogival usité au XV^e siècle. Les malades y étaient relégués pendant la peste de 1657. On remarque au frontispice de cette chapelle, qui menace ruine, une pierre sculptée, ornée d'une arcade gothique en talon, à courbure et contre-courbure, ainsi que de deux anges servant de supports à un écusson, au milieu duquel est un cerf. Ce blason était celui d'un prieur de Clairvaux. On distingue dans le cimetière les monuments funèbres élevés à la mémoire du général Dériot et de M. Lemire père.

Curiosités : On remarque à Clairvaux la caverne de la Grande-Cave, dans le bois de la Côte-aux-Bourgeois, les deux lacs, la fontaine de Prin-Pilier qui est au-dessus, l'anfractuosité singulière de la *Courbière*, les forges exploitées par MM. Guénard, les papeteries Lançon et Cassane, l'hôtel de ville et l'habitation de MM. Lemire, qu'entoure un beau jardin.

Biographie : Clairvaux a donné le jour à :



1° *Jean Bondieu* et *Antoine Tavernier*, vivant au milieu du XVI^e siècle, que Gilbert Cousin cite comme très savants.

2° *Normand*, Claude-Joseph, médecin et antiquaire (1704-1761), auteur de plusieurs ouvrages de médecine et d'une dissertation sur l'antiquité de Dole. Les magistrats de cette ville, par reconnaissance, lui expédièrent des lettres de bourgeoisie et lui décernèrent une médaille d'or, avec cette devise : *Obassertam civitatis antiquitatem*. Il avait formé une collection d'antiquités qui furent dispersées par ses héritiers.

3° *Lefebvre*, Jacques-Antoine, confesseur de Philippe V et de Ferdinand VI, rois d'Espagne, instituteur des Infants, mort en 1767.

4° *Lefebvre*, Étienne-Albert, frère du précédent, poète, mort en 1777.

5° *Dériot*, Albert-François, fils d'un simple cultivateur, né le 17 janvier 1776, mort le 30 janvier 1836, fourrier dans les gardes françaises à la prise de la Bastille en 1789, colonel des guides en Egypte, lieutenant-général, commandeur de la légion-d'honneur, chevalier de la couronne de fer et de Saint-Louis, baron de l'empire, chambellan de l'empereur. Les faits d'armes les plus brillants sont consignés sur les états de services de cet officier général.

6° *Hugues*, Jean-Joseph (1754-1816), colonel du 50^e régiment de ligne.

7° *Cœur*, Jean-Baptiste-Pierre-Marie, né le octobre 1792, général en activité de service.

8° *Cœur*, Pierre-Martial (1793), prédicateur distingué.

9° *Janod*, Joseph-Joachim (1761-1836), membre du Directoire du département du Jura, chevalier de l'ordre impérial de la Réunion, en 1813, vice-président du tribunal civil de la Seine, puis conseiller à la cour d'appel de Paris.

10° Les quatre frères *Devaux*, tous morts au champ d'honneur en 1814, et officiers de la garde impériale, savoir : *Jean-Marie-Dauphin*, chef de bataillon au 1^{er} régiment de voltigeurs (1786) ; *Charles-Louis-Macaire* (1788), capitaine ; *Pierre-Louis-Barthélémy* (1777), et *Étienne-Généreux-Georges*, lieutenants.

11° *Rémond*, Joseph-Amable (1772-1807), chef de bataillon au 25^e régiment de chasseurs à pied de la garde.

12° *Rémond*, Jean Claude (1773), volontaire de 1792. Après avoir fait les campagnes d'Egypte dans les guides, il fut désigné par l'empereur pour être trésorier de la liste civile, à sa formation, poste qu'il a occupé jusqu'à sa mort, arrivée en 1830.

13° *Fournier*, Pierre-Marie (1790), chef de bureau au ministère de la guerre, mis en retraite en 1848, avec le grade de colonel, membre de la légion-d'honneur.

14° Les capitaines *Boitiller* (1774-1830), *Duffaut* (1786-1835), *Convers* (1793), *Benoit*, *Dériot*, Jean, *Belbenoit* et plusieurs autres officiers, dont quelques-uns sont encore en activité de service.

15° *Odobel*, Étienne-Anatoile (1774-1831), inventeur à Mayence d'un moulin à betteraves, ce qui lui valut une médaille d'honneur.

Bibliographie : Gilbert Cousin, *Descriptio Burgundiæ*. —Dunod, *Nobiliaire*. —Gaspard, *Histoire de Gigny*. —*Annales du Jura*, 1841 et 1845. —Piot, *Statistique du canton de Clairvaux*. —*Archives de la préfecture du Jura*. — Ed. Clerc, *La Séquanie à l'époque romaine*, et *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*. —*Archives municipales de Clairvaux*.